

L'association Les Elfes publie son index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2025



99/100

Avec un score de **99/100** au titre de l'année 2025, Les Elfes confirment leur engagement fort en faveur de l'égalité professionnelle.



Cet index, instauré par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 05/09/2018, oblige l'employeur à prendre en compte un objectif de suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Pour l'année 2025, les résultats de l'association sont les suivants :

- **Ecart de rémunération** (comparaison des rémunérations moyennes des femmes et des hommes, par tranche d'âge et par catégorie socioprofessionnelle (CSP) : 39/40 points
- **Ecart d'augmentations individuelles** (entre les femmes et les hommes) : 35/35 points
- **Le pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité** : indicateur non calculable (aucune augmentation sur la période concernée)
- **Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations** : 10/10 points

Le total obtenu est de 84 sur 85 points, soit un **résultat final de 99/100**.

Ce score reflète une politique des ressources humaines attentive à :

- L'équité salariale
- L'égalité d'accès aux augmentations
- Une représentation équilibrée aux postes les mieux rémunérés.

L'association Les Elfes poursuit ses actions pour maintenir ce haut niveau d'exigence et garantir à chacune et chacun des conditions de travail équitables, inclusives et respectueuses.